

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 avril 2025

SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 233

présenté par

M. Plassard, Mme Poussier-Winsback, Mme Gérard, M. Falorni, M. Brard, Mme Gruet, M. Bony, M. Frébault, M. Brosse, Mme Piron, Mme Lingemann, M. Benoit, Mme Dezarnaud, M. Roseren, M. Boucard, M. Brigand, M. Portier, M. Bazin, Mme Le Hénanff, Mme Ronceret, Mme Vignon, M. Fait, M. Thiébaud, M. Ray, M. Berrios, Mme Bellamy, M. Lam, M. Buchou, Mme Colin-Oesterlé, M. Kervran, M. Patrier-Leitus et M. Jacques

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 29, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.